

## **Rentrée Universitaire 1990 à Besançon - Communication de M. l'Adjoint VUILLEMIN**

En préparant la communication sur la rentrée universitaire 1990 que je vous présente ce soir, j'ai acquis rapidement la conviction que mon propos ne saurait se limiter ni à la simple constatation de l'évolution des effectifs étudiants ni à l'énoncé des seuls problèmes de locaux sur le site de Besançon.

L'Université de Franche-Comté, en effet, comme l'ensemble de l'Université française est confrontée à un double défi :

### **Défi quantitatif**

Accueillir dans les cinq années à venir près de 5 000 étudiants supplémentaires et à l'horizon 2000 plus de 8 000 soit un effectif total de plus de 25 000 étudiants.

### **Défi qualitatif**

Accroître la diversité et le rayonnement de son enseignement.

Pour relever ces défis, des mesures importantes ont été prises, ou vont l'être, au niveau national.

Une large réflexion sur l'aménagement et le développement des enseignements supérieurs en Franche-Comté a réuni au printemps dernier l'ensemble des acteurs universitaires, politiques et économiques de la Région.

J'en rappellerai brièvement les temps forts et les conclusions.

Enfin, après avoir présenté l'évolution des effectifs de l'enseignement supérieur (STS et CPGE incluses), j'indiquerai les initiatives prises par la Ville de Besançon dès le mois de septembre pour aider l'Université.

### **A. Mesures nationales**

L'Université française est confrontée aujourd'hui à un véritable défi.

La croissance sans précédent des effectifs étudiants et l'attrait de plus en plus fort de l'enseignement supérieur nécessitent à la fois le rattrapage d'une situation qui s'est détériorée depuis des décennies et un développement susceptible de répondre aux besoins nouveaux (300 000 étudiants supplémentaires sont attendus dans les cinq années à venir).

Pour relever ce défi, c'est-à-dire construire l'avenir sans négliger le présent, le Gouvernement a mis en œuvre successivement trois trains de mesures.

#### *1. Dès l'automne 1988 :*

- relance de la politique universitaire sur la base d'un partenariat État - Universités - Collectivités locales,

- élaboration, à l'initiative des recteurs, de schémas de développement concerté des formations post baccalauréat,

- mise en place d'une pratique contractuelle entre l'État et les Universités (contrat de 4 ans).

Les instances de l'Université de Franche-Comté ont élaboré en mars 1990 un projet de développement pour la période 1991-1994.

## 2. Mesures d'urgence pour la rentrée universitaire 1990 :

Un crédit exceptionnel de 500 millions de francs a été décidé pour l'accueil et l'encadrement des étudiants. Ces mesures à court terme s'inscrivent dans la perspective d'un schéma national d'aménagement universitaire.

Ce train de mesures comporte trois volets :

- la construction de nouveaux locaux (400 MF),
- un partenariat renforcé avec les collectivités locales (délégation de la maîtrise d'ouvrage des constructions universitaires),
- l'amélioration de l'encadrement (400 emplois d'enseignants s'ajoutent aux 1 100 emplois créés au budget 1990).

## 3. Élaboration d'un schéma national d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs :

### «Lieu de convergence des ambitions nationales et régionales»

En mars 1990, une large consultation, visant à préparer le schéma national d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs, est engagée :

#### **Buts :**

Accueillir 2 millions d'étudiants dans les 10 prochaines années (1,3 million actuellement).

Construire 1,5 million de mètres carrés supplémentaires (3 fois plus que ce qui a été construit en 10 ans).

#### **Coût global :**

23 milliards dont 6 à la charge de l'État.

Par ailleurs, 30 000 logements supplémentaires d'étudiants seront financés dans le cadre de la politique de logement social.

Cet effort sans précédent en faveur de l'Éducation (de l'enseignement supérieur en particulier), devenue depuis 1988 priorité nationale répond à une double nécessité **économique et sociale**.

**Économique** : parce que nos entreprises ont besoin d'une élévation générale des qualifications dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

**Sociale** : parce que l'accès du plus grand nombre à un niveau de savoir de plus en plus élevé est perçu aujourd'hui comme un droit.

## **B. L'aménagement et le développement des enseignements supérieurs en Franche-Comté**

### 2.1. Le contexte

La programmation de la carte universitaire, si elle doit traduire les grandes orientations nationales pour l'avenir de l'Université, doit naturellement intégrer la dimension régionale.

C'est en effet à ce niveau que peut le mieux s'opérer, dans le cadre des choix nationaux, la cohérence entre les ambitions des établissements d'enseignement supérieur, l'attente de l'environnement économique régional et les souhaits des responsables des collectivités territoriales.

La concertation entre l'ensemble des acteurs universitaires, économiques, politiques de la Région, visant à élaborer un schéma régional d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs en Franche-Comté, s'est déroulée dans un climat de polémiques, provoqué par la présentation, avant l'ouverture des assises régionales, d'un projet de création d'une deuxième université.

C'est dans ce contexte que notre assemblée a adopté, à l'unanimité, une motion aux termes de laquelle :

- elle se prononce résolument contre la création d'une deuxième université,
- elle souhaite l'élaboration d'un projet régional en trois volets :
  - \* renforcement du pôle universitaire de Besançon comme élément structurant de l'Université,
  - \* prise en compte de la spécificité du Nord Franche-Comté,
  - \* développement, là où c'est possible, d'un enseignement de proximité dans le Jura et la Haute-Saône.

## 2.2. Les propositions

2.2.1. A la suite des réflexions menées dans le cadre des assises régionales Université 2000, des propositions concernant le développement des enseignements de l'Université de Franche-Comté ont été présentées au Conseil d'Administration de l'Université le 19 septembre dernier.

Ces propositions concernent :

- le contenu des formations,
- la structure.

### Contenu des formations

#### I - Nord Franche-Comté

##### a) Belfort

A court terme 1990/1995 :

- mise en place de DEUG AES en 1990 puis développement d'une filière de second cycle orientée vers la gestion en coordination avec un second cycle de Gestion Industrielle (voir plus loin),

- formations de second cycle, voire de 3ème cycle, dans des domaines technologiques spécifiques :

\* mise en place en 1991 d'une MST d'Énergétique Industrielle gagée par l'ancienne Licence et Maîtrise de Thermique Énergétique (accord de la DESUP) suivi d'un DESS Gestion Optimale de l'Énergie (1993),

\* second cycle de Gestion Industrielle qui permettrait notamment un suivi pour les titulaires du DUT OGP, en harmonisant avec le second cycle de Gestion précité. Le projet de la MST SET pourrait, entre autres, servir de base à ce second cycle de Gestion Industrielle,

\* Licence de Maîtrise de Physique avec plusieurs options dont le contenu peut être pris dans les propositions du professeur PRENEL : mesures physiques et contrôle non destructif - interaction rayonnement matière - mécanique des fluides industriels - électrotechnique et électronique de puissance,

- Département d'IUT «Techniques de Commercialisation» (1992).

**b) Montbéliard**

A court terme :

- DEUG LEA (1991)
- DEUG SHS (1992)
- Département d'IUT «Mesures Physiques» (1991) dont les titulaires pourraient trouver un prolongement dans l'une des options de la Licence et Maîtrise de Physique citée plus haut,
- DEUG B avec une option forte «Environnement et traitement des eaux» en liaison avec le projet d'un Institut de l'Environnement sur Besançon (voir plus loin).

**c) A moyen terme sur le Nord Franche-Comté**

- DEUG Droit-Langues «croisé» dont le contenu est à définir,
- nouveau département d'IUT.

**II - Vesoul**

- deuxième département d'IUT. Sans doute «Transports et Logistique» à défaut de «Techniques de Commercialisation».

**III - Besançon**

- redéfinition des thèmes de recherche au sein de l'Observatoire,
- renforcement des 3<sup>ème</sup> cycles en Droit et Sciences Économiques :
  - \* DESS Grands Contrats des Affaires,
  - \* DEA de Droit Public (avec Dijon),
  - \* DEA en Sciences Économiques (avec Lyon ?),
- création d'un Institut de l'Environnement afin de coordonner les recherches issues de laboratoires appartenant aux domaines suivants : Géologie, Pédologie, Hydrologie, Physiologie Animale, Physiologie Végétale, Toxicologie, Géographie, Médecine... Avec à terme, des formations de 3<sup>ème</sup> cycle, DEA et DSS,
- renforcement du secteur microtechnique avec notamment la création d'un département d'IUT spécifique,
- renforcement des activités du CLA, notamment dans le domaine de la linguistique appliquée en y intégrant le secteur de la recherche «Sciences du Langage et de la Communication» (SLEC).

Enfin, mise en place sur l'ensemble de la Franche-Comté de filières d'Ingénieurs DECOMPS en fonction des spécificités des bassins d'emplois et de la demande des industriels. La réflexion est plus qu'avancée et le projet d'un seul diplôme avec plusieurs options ou filières voit le jour.

**Structure**

Le développement des enseignements supérieurs dans le Nord Franche-Comté se fera au sein d'une UFR dite géographique qui pourrait s'intituler «UFR des Sciences, Technique et Gestion de l'Industrie», aux côtés de l'IUT de Belfort qui est une UFR dérogatoire.

A terme, un poste de Vice-Président sera créé pour l'ensemble des formations du Nord Franche-Comté.

Ces propositions ont été approuvées par le Conseil d'Administration de l'Université le 19 septembre dernier.

### 2.3. *Évolution des effectifs étudiants en Franche-Comté*

- formations universitaires (UFR - IUT),
- sections de techniciens supérieurs et classes préparatoires aux grandes écoles.

En ce qui concerne l'évolution des effectifs étudiants, j'avais prévu de joindre au document qui vous a été distribué ce soir, un état précisant l'évolution des effectifs inscrits cycle par cycle dans les différentes UFR. Les informations dont je dispose à l'heure actuelle ne m'ont pas permis d'établir ce document avec suffisamment de précisions. En revanche, les inscriptions dans les premiers cycles de filières longues et dans les filières courtes, IUT, STS, permettent des observations intéressantes. Une remarque générale d'abord : les études conduites dans le cadre de la préparation du schéma concerté de développement des formations post-baccalauréat faisaient apparaître un accroissement prévisible de l'ordre de 1 000 à 1 100 étudiants sur la rentrée 1992, c'est-à-dire que les effectifs universitaires pourraient atteindre à cette rentrée 18 000 étudiants.

S'agissant des inscriptions en premier cycle et des filières longues, on peut observer à l'UFR Lettres une certaine stabilité des effectifs : 6 000 étudiants dont plus de 3 000 pour le premier cycle, UFR Sciences Techniques une augmentation forte des inscriptions en premier cycle dont les effectifs passent de 1 058 à 1 380, soit 322 étudiants de plus. Même observation s'agissant des UFR Sciences Juridiques et Économiques, 300 étudiants de plus en premier cycle.

En ce qui concerne les filières courtes, l'IUT de Besançon : 100 étudiants supplémentaires par rapport à l'an dernier, ce qui porte les effectifs à 1 164. Les sections de technicien supérieur : 143 étudiants supplémentaires pour l'ensemble de la Franche-Comté, ce qui porte les effectifs à 2 759. Pour les classes préparatoires aux grandes écoles, stabilité des effectifs, 809 cette année contre 805 l'an dernier.

### *C. Le contexte bisontin*

Dans le cadre de la concertation Université 2000, une réflexion sur l'aménagement des sites bisontins a été engagée.

Le schéma d'aménagement des enseignements supérieurs s'organisera, en cohérence avec le schéma d'urbanisme, le développement des voies de communication et la politique des transports sur 3 grands sites :

- \* la Bouloie,
- \* le centre-ville,
- \* Châteaufarine.

#### **\* Le site de la Bouloie**

Ce secteur étant le pôle principal de l'université de Besançon, il doit être développé et renforcé pour mieux confirmer son identité.

De plus, il se situera à l'intérieur du futur Parc Scientifique et Industriel des Montboucons.

La Ville, le Département, la CCI et vraisemblablement la Région vont créer un Syndicat Mixte afin d'assurer en commun le développement de ce secteur. L'Université, l'ENSMM et différents instituts seront associés à cette structure.

Un plan de réaménagement du Campus de l'Observatoire de l'IUT et du CETEHOR pourrait être conduit parallèlement au plan de développement du PSI (Parc Scientifique et Industriel) entre le chemin de l'Épitaphe et la rue de Vesoul.

Cette réflexion sera complétée par un travail réalisé en liaison avec les organismes de logements sociaux afin d'engager des programmes de construction ou de réhabilitation des logements pour étudiants.

Sur ce lieu, on pourrait donc retrouver les établissements suivants :

- la Présidence de l'Université avec une implantation dans le Parc de l'Observatoire,
- la Faculté des Sciences,
- la Faculté de Droit,
- l'UREPS,
- l'ENSMM,
- l'IUT,
- le CETEHOR.

#### **\* Le site de Châteaufarine**

A proximité de l'Hôpital Jean Minjoz, il paraît logique de voir s'implanter les facultés de Médecine et de Pharmacie.

Les terrains nécessaires pour construire ces facultés ainsi que les extensions ou transferts de l'Hôpital sont réservés dans les documents d'urbanisme et sont, pour partie, propriété de la Ville de Besançon et du Département.

Une étude d'aménagement de l'ensemble du secteur jusqu'à la route de François, sera engagée.

#### **\* Le site du centre-ville**

Le départ dans quelques années des Facultés de Médecine et de Pharmacie ainsi que le transfert du CLA sur la ZAC Louise Michel permettront une restructuration et extension de la Faculté des Lettres dans ces locaux.

Dans le cadre de cette organisation, ces trois secteurs pourraient être équipés des bibliothèques universitaires correspondantes.

Le fonctionnement de la Faculté des Lettres à moyen terme, pourrait être assuré de la manière suivante :

- récupération des locaux municipaux occupés par le CLA (2 000 m<sup>2</sup>),
- aménagement des locaux libérés par les sections de la chimie.

#### *3.1. Les locaux*

L'insuffisance des capacités d'accueil, déjà constatée à la rentrée 1989 pour ce qui concerne l'UFR Sciences Juridiques et Économiques et l'UFR des Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société s'est accentuée en raison d'une part de la montée des effectifs et d'autre part des retards pris dans les programmes de construction et de restructuration de ces deux UFR.

Il est à noter que la délocalisation d'un DEUG AES à Belfort dès la rentrée 1990 permet d'accueillir 200 étudiants environ du Nord Franche-Comté.

Les opérations de construction et de réaménagement programmées à court et moyen terme permettront de régler les problèmes de locaux universitaires :

- Amphithéâtre UFR Droit (1991)
- UFR STAPS (1991/1992)
- Présidence de l'Université
- CLA - ENSMM (1992).

Dans l'attente de la réalisation de ce programme, la Ville de Besançon a pris, dès le mois de septembre un certain nombre d'initiatives pour aider concrètement l'Université :

- mise en place d'un groupe de travail informel Ville-Rectorat-Université,
- mise à disposition ponctuelle de locaux en faveur des étudiants, non pas une seule salle comme cela a été malheureusement dit mais plusieurs, une salle à l'Hôtel de Ville deux jours par semaine, la salle Battant deux jours par semaine, le petit Kursaal et le Montjoye une journée par semaine,
- soutien logistique et technique de la Ville dans le cadre d'un groupe de travail informel (Ville-Rectorat-Université) afin d'assurer le suivi technique des projets de constructions universitaires et de logements étudiants, et de tenir les délais impartis au montage de ces opérations,
- définition avec le CROUS d'un programme de construction de 150 logements étudiants, financé par l'État et notamment d'une quarantaine de logements par la SAIEMB, avenue Clemenceau (voir en annexe : capacité d'accueil du CROUS),
- inventaire des locaux susceptibles d'être utilisés après aménagement par l'Université en 1991.

## Conclusion

Le défi quantitatif auquel est confronté l'enseignement supérieur en France ne résulte pas d'un phénomène brutal et sans lendemain. Il s'agit d'une mutation de grande ampleur. Notre enseignement supérieur devient, ou est en train de devenir, un enseignement de masse.

Le nombre total d'étudiants pour les seuls premiers cycles universitaires (DEUG - IUT) est de l'ordre de 650 000 étudiants, soit l'équivalent de la population universitaire d'il y a 20 ans.

L'objectif de 2 millions d'étudiants qui apparaissait, il y a peu, comme une utopie est une réalité pour demain.

Ce formidable défi qui concerne la nation toute entière, ne peut être relevé par l'État seul.

Certes l'État doit prendre ses responsabilités en matière de programme de construction et d'encadrement des étudiants.

Mais il est évident que le développement de l'enseignement supérieur ne peut se concevoir que dans le cadre d'un partenariat entre l'État et les collectivités locales.

Seul le partenariat avec l'État peut permettre de fédérer deux concepts difficilement conciliables, l'augmentation souhaitable du nombre des étudiants et l'excellence de nos postes universitaires.

Le projet politique de la Ville à l'égard de l'Université ne se réduit pas, bien évidemment, à l'apport ponctuel de quelques salles de cours.

Définir une politique, c'est fixer des objectifs et une stratégie pour les atteindre.

Nos objectifs se situent à 2 niveaux :

**\* En tant que ville universitaire**

- améliorer l'adéquation de la formation supérieure au développement économique de la ville et à son image de capitale de l'enseignement des langues et des microtechniques. Le projet de développement des filières d'enseignement à Besançon répond à cet objectif,

- aménager et développer en cohérence avec le schéma d'urbanisme, les sites universitaires (Université 2000),

- apporter à l'Université un soutien technique et logistique (groupe de suivi des dossiers).

**\* En tant que capitale régionale et universitaire**

- veiller à la prise en compte de la dimension régionale de manière à développer et à renforcer l'ensemble de l'Université de Franche-Comté et à offrir à l'ensemble de la population scolaire régionale la possibilité de poursuivre des études supérieures (enseignement de proximité et prise en compte de la spécificité du Nord de la Région),

- conforter le rôle de Besançon comme élément structurant de l'Université de Franche-Comté (renforcement du secteur recherche, création de formations de 3ème cycle),

- apporter son soutien à l'Université pour lui permettre de disposer des moyens dont elle a besoin.

Besançon, ville universitaire, capitale régionale, assumera, comme elle l'a toujours fait, ses responsabilités.

Elle les assumera dans le cadre d'un partenariat avec l'État et les autres collectivités. Elle les assumera en privilégiant la concertation avec les autres collectivités et les instances universitaires.

C'est parce que le développement économique de la capitale régionale et de l'ensemble de la Région passe par une université dynamique et performante que la Ville de Besançon s'oppose avec la plus grande fermeté au projet de création d'une deuxième université et souhaite la mise en œuvre concertée d'un projet de développement régional.

### Annexe 1

#### Effectifs de l'enseignement supérieur STS - CPGE

##### Formation complémentaire au 5 novembre 1990

Discipline	Département	Doubs	Jura	Haute-Saône	Territoire de Belfort	Totaux
Section des Techniciens Supérieurs		1 281	850	312	316	2 759
Classe Préparation aux Grandes Écoles		622	-	-	187	809
Formation complémentaire post BTS		24	33	-	22	79

\* 7 ouvertures STS

**Besançon** - Lycée Pasteur : ½ division mise à niveau expression visuelle - option image de communication



**Montbéliard** - Lycée Le Grand Chênois : 1 division force de vente

**Pontarlier** - Lycée Xavier Marmier : 1 division commerce international

**Lons le Saunier** - Lycée Jean Michel : 1 division comptabilité et gestion

1 division : 30 élèves

### Évolution des effectifs (au niveau de la Région)

Discipline	Années	1989	1990	Variation en nombre	Variation en %
Section des Techniciens Supérieurs		2 616	2 759	143	5,48
Classe Préparation aux Grandes Écoles		805	809	4	0,49
Formation complémentaire post BTS		48	79	31	64,58

### Annexe n° 2

#### Capacités d'accueil CROUS (en lits)

##### I - Cités universitaires

	Année 1986-87	Année 1990-91
La Bouloie	1 758	1 754
Canot	216	215
Foyer Central	71	n'existe plus
Sous-total	2 045	1 969

##### II - Logements HLM loués au CROUS

	Année 1986-87	Année 1990-91
SAFC (rue de Champagne)	292 (1)	296 (1)
	Soit 75 T5	soit 74 T5
SAFC + OPM HLM + OPD HLM	238 (2)	270 (2)
		Soit 135 appartements
Sous-total	530	566
<b>Total général</b>	<b>2 575 lits</b>	<b>2 535 lits</b>

(1) pour les célibataires

(2) pour les jeunes ménages soit 44 T1, 70 T2, 21 T3

##### III - Demandes déposées au CROUS

Année 1985-86 : 4 892

Année 1987-88 : 4 601

Année 1990-91 : 4 539

Baisse progressive des demandes due, semble-t-il, au phénomène de la surpopulation dans les appartements existants.

199 demandes encore en attente au 10 octobre 1990.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci Monsieur l'Adjoint. Je crois qu'il était utile de faire le point sur ces questions qui, peut-être, en appellent d'autres.

**M. TOURRAIN** : Monsieur le Maire, je comprends fort bien que la présence de milliers de lycéens et d'étudiants dans les rues de la ville vous amène à précipiter une communication comme celle qui nous a été faite ce soir. Compte tenu de l'importance du problème de l'université pour la vie économique que vient de relever M. l'Adjoint, il aurait été très largement souhaitable que ce point fasse l'objet d'un débat, parce que nous avons beaucoup de choses à dire sur ce problème capital qui est celui de la formation de nos enfants et qui, pour une petite capitale régionale et une petite région, est évidemment indispensable au maintien du potentiel de cette région. Ce débat, j'espère qu'il aura lieu incessamment.

J'ai quand même été étonné par un certain nombre de points ; programme national : j'aurais aimé savoir ce qui a été attribué à notre région de Franche-Comté et en particulier à sa capitale sur ce programme. Je n'ai pas entendu en tout cas M. l'Adjoint à l'Enseignement souligner ne serait-ce que d'un trait, l'effort phénoménal fait par la Région de Franche-Comté pour les lycées et non moins phénoménal par le Département pour les collèges. C'eût été quand même un coup de chapeau que l'une et l'autre de ces assemblées méritaient bien. D'autre part, je dois rappeler, bien que la Région n'ait pas pour compétence de s'occuper de l'enseignement supérieur, pas plus que la ville d'ailleurs, l'effort qui est fait, notamment pour le CLA, pour l'École d'Ingénieurs et pour beaucoup d'autres travaux, l'amphithéâtre, etc. et qui est considérable. Au moins ayez de temps en temps le geste de le reconnaître.

Ce que je vous demande, Monsieur le Maire, au nom de notre groupe, c'est que nous puissions instaurer un débat qui puisse à nouveau, autrement que par la voix de votre Adjoint, témoigner de la volonté du Conseil Municipal de Besançon de ne pas laisser l'Université s'échapper ailleurs car vous n'ignorez pas, et vous êtes bien placé pour le savoir, que vos collègues belfortains n'ont en aucun cas abandonné leur visée de constituer une deuxième université. Pour le moment, ils ont lâché du lest mais vous connaissez leur détermination qui est grande et je souhaiterais qu'ils ne profitent pas de la faiblesse congénitale de cette ville pour s'attribuer une partie importante de cette université (protestations).

**M. JACQUEMIN** : Monsieur le Maire, je me réjouis que dans ce Conseil Municipal on commence à parler effectivement de notre Université de Franche-Comté.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : On ne commence pas !

**M. JACQUEMIN** : Nous avons déjà pris un vœu qui avait été d'ailleurs voté par tous et qui allait dans le sens bien entendu de l'unité de notre Université et aussi de moyens supplémentaires à lui apporter dans ses établissements à Besançon. Ce que je veux dire ici pour être très concret, c'est que nous sommes inquiets Monsieur le Maire et je pense vous comme moi, sur les retards qui ne cessent de se multiplier sur pratiquement tous les dossiers d'investissement en locaux, que ce soit amphithéâtre, bibliothèques et autres choses dont nous avons absolument besoin dans cette ville.

M. l'Adjoint VUILLEMIN a bien voulu rappeler tout à l'heure dans le chapeau de son intervention, les grandes données quantitatives et démographiques de l'Université française. Heureusement par bonheur ses tendances sont celles aussi de l'Université de Franche-Comté. Il faut absolument que nous débouchions dans des délais maintenant très courts, sur la réalisation effective d'un minimum d'équipements. Ces équipements, on les connaît tous et je ne veux pas revenir là-dessus, il y a le STAPS, il y a les bibliothèques pour le droit, pour la médecine, il y a les amphis, des salles de cours, bref. Or il se trouve tout de même que d'ici mars, dixit notre Ministre de l'Éducation Nationale, M. JOSPIN, sera arrêtée une carte universitaire française, c'est dire donc que l'actualité est brûlante et que nous devons dans la définition de cette carte tenir toute notre place.

Ce que je proposerais, compte tenu de l'urgence de la situation -et on peut tout de même s'interroger sur les raisons qui ont fait que tous les dossiers de réalisation ont été retardés, je ne ferai pas de procès mais écoutez tout de même cela est révoltant pour nous les responsables élus de ce département, de cette ville ou de cette région- alors ces retards pour moi sont suspects et il me semble important que tous les élus manifestent leur mécontentement à l'égard de l'administration centrale, voire de l'État et je vous proposerais une démarche collective auprès de M. JOSPIN pour manifester ce mécontentement dans des délais rapprochés. Voilà la suggestion très précise et concrète que je voulais faire ce soir.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Bien qu'il s'agisse d'une communication et non pas d'un débat, je voudrais répondre aux deux intervenants. Monsieur TOURRAIN, je fais passer une question fondamentale au début de la séance, vous me dites c'est précipité, je l'eus laissée au point n° 52, vous m'auriez dit de façon inverse : vous attendez la fin du Conseil Municipal pour aborder une question fondamentale pour l'avenir de Besançon.

Alors du précipité, non ! L'Adjoint à l'Enseignement avait souhaité, bien avant le mouvement des lycéens et des étudiants, au mois de septembre, faire une communication au Conseil Municipal sur l'Université dont il est souvent question dans les colonnes des journaux, etc. Il m'a proposé de le faire lors de cette séance. Il n'y a donc pas de précipitation, il y a simplement une information que le Conseil Municipal de Besançon est en droit d'obtenir. Mais il n'a pas eu l'intention ni de faire un débat, ni de dire il y a les collèges, il y a les lycées, etc. il s'est contenté de vous parler de l'Université, de ce qui a été fait dans le cadre de la préparation d'Université 2000, préparation à laquelle nous avons participé pleinement. Je crois qu'il fallait le faire simplement, très clairement. Cela ne nous empêche pas d'avoir un débat à l'occasion si vous le souhaitez mais en prenant du temps et dans les différents secteurs de l'éducation. On peut commencer par la maternelle et achever cela au niveau de l'ENSM, j'en suis parfaitement d'accord, mais je crois qu'il était absolument nécessaire de le faire.

Alors bien entendu, vous ramenez cela à une faiblesse congénitale de la Ville de Besançon, plus exactement des élus de la majorité. Je crois qu'en matière de faiblesse congénitale, il faudrait peut-être qu'on se voie les deux pour savoir quel est le plus faible et quel est le plus fort parce que je n'admettrai pas de la part de la population que je représente, qu'on m'accuse d'avoir une faiblesse congénitale. Nous tenons à garder notre place qui est celle d'une capitale régionale et vous savez très bien dans ce domaine de l'Université et cela depuis des mois, nous nous opposons c'est vrai à nos collègues belfortains, à une espèce d'omni-présence d'un ministre qui est voisin et franc-comtois mais qui ne reconnaît pas toujours Besançon comme étant la capitale régionale. Cela nous en sommes conscients aussi bien que vous et nous mettons tout en fonction pour maintenir l'Université de Franche-Comté dans son intégralité, contrairement au vœu des élus du Nord de la Franche-Comté. Alors je pense, Monsieur TOURRAIN, que nous faisons consciencieusement notre boulot dans ce domaine et notamment l'Adjoint qui a en charge ce secteur-là et nous avons voulu ce soir simplement vous donner l'information telle qu'elle résulte de la rentrée universitaire et des derniers contacts que nous avons eus.

D'ailleurs, je puis vous indiquer qu'au cours de la dernière réunion de la commission régionale chargée d'établir le schéma régional d'Université 2000 pour la Franche-Comté, le Recteur et le Préfet ont été très clairs pour faire les propositions qui vous ont été indiquées et qui avaient été celles du Conseil de l'Université, propositions qui sont retenues, vous le savez bien, par la Région, qui sont retenues totalement par le Conseil Général du Doubs et que nous souhaitons aussi continuer de défendre au niveau de la Ville de Besançon. Nous sommes tout à fait sur la même longueur d'ondes et je crois qu'il faut aller de l'avant.

M. JACQUEMIN nous dit qu'il y a eu des retards dans les investissements. Vous avez raison mais à qui la faute ? Il ne faut pas se tourner du côté de la Ville pour trouver les responsables de cela. Vous, très facilement, vous vous tournez du côté de l'administration centrale en disant, s'il y a des retards c'est là. Ils n'ont pas toujours été là les retards, ils ont aussi été au niveau des responsables de l'Université et de l'Éducation Nationale dans notre région. Nous avons fait un effort de rattrapage sur 1989, il y a des projets sur 1990 ; il y a parfois aussi de la part des responsables de l'Université au niveau de certaines facultés, le souci de mettre des bâtons dans les roues volontairement.

Si nous prenons le problème des locaux, il est certain que des locaux ont été mis hors norme sécurité par la volonté d'un doyen qui s'en allait en retraite. Il a donc fallu remettre aux normes de sécurité certains locaux, et par conséquent on en manque. On s'est tourné vers la Ville qui a fait des propositions très précises. Je les ai ici sous les yeux ; on a ainsi demandé à la Faculté des Lettres de nous dire si tel jour la salle Battant lui convenait, le Kursaal, une salle de l'Hôtel de Ville, etc., on n'a pas toujours eu de réponses et on se tourne vers la presse ou le public en disant qu'on va bientôt fermer la Faculté des Lettres faute de locaux. La Ville a fait son travail, elle a offert des locaux en nombre suffisant pour la rentrée universitaire de 1990.

En conclusion, il y a des retards dans les investissements c'est vrai ; pour le schéma qui doit être approuvé en mars, les propositions seront faites au niveau de la Région et j'espère qu'elles seront unanimes. Pour l'instant toutes les propositions contenues dans le schéma de développement d'Université 2000 pour la Région de Franche-Comté ne recueillent pas l'avis favorable de tous, le Nord Franche-Comté faisant exception à la règle générale pour l'ensemble.

Alors notre mécontentement doit-il se traduire de telle façon ou de telle autre, je n'en sais rien. Nous verrons bien mais il y a effectivement à l'Université de Franche-Comté un besoin de repartir de l'avant, de faire des investissements -qui sont programmés-, d'obtenir les crédits et c'est là peut-être qu'il faudra qu'on intervienne au niveau le plus élevé, pour faire en sorte que cette Université conserve son unité, cela nous y tenons par-dessus tout.

Dont acte